

Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs Séance plénière du 24 novembre 2016

Présents

Président

Monsieur Christian KERT, Député des Bouches-du-Rhône

Au titre des personnalités qualifiées

Madame Bénédicte CHALON-MIGNOT, Ingénieur, Mutuelle d'assurance des artisans de France

Monsieur Patrick BIDAN, CCR, Directeur réassurances et fonds publics, Caisse centrale de réassurance

Madame Anne MANGENEY, Professeur des Universités, IGP, Université Paris 7

Monsieur Edouard KAMINSKI, Professeur des Universités, Université Paris Diderot

Monsieur Rémy BUTLER, Architecte conseil

Madame Annie AVENARD, Co-Président UNALCI

Madame Sylvette PIERRON, Présidente, IFFO-RME

Monsieur Yves LE QUELLEC, France Nature Environnement

Au titre des parlementaires

Monsieur Didier MANDELLI, Sénateur de la Vendée

Au titre des personnalités invitées

Madame Stéphanie BIDAULT, Directrice du Centre européen de prévention des risques d'inondations (CEPRI)

Monsieur Roland NUSSBAUM, Directeur de la mission risques naturels (MRN)

Monsieur Didier COMBESURE, AFPS

Au titre des Ministères

Ministère des affaires sociales et de la santé

Monsieur Thierry PAUX, Direction générale de la santé

Ministère de la défense

Madame Hélène PERRET, Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Madame Stéphanie CHAULET-MAURO, Direction générale de l'enseignement scolaire

Ministère de l'intérieur

Monsieur François RAVIGNON, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

Ministère des outre-mer

Madame Marie-Laurence TEIL, Bureau de l'environnement, du logement, de l'aménagement et du développement durables

Ministère de l'économie et des finances

Monsieur Glenn FAVENNEC, Bureau marchés et produits d'assurance, Direction générale du trésor

Ministère de la justice

Madame Emmanuelle DIOLOT, Cellule d'appui du HFDS

Ministère des affaires étrangères et du développement international

Monsieur Michel PRÉ, Sous-direction du climat et de l'environnement

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Madame Nathalie BARBE, Direction générale de la performance économique

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Monsieur Marc MORTUREUX, Directeur général de la prévention des risques

Madame Laure TOURJANSKY, Service des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la prévention des risques

Monsieur Thierry HUBERT, Service des risques naturels et hydrauliques, Direction générale de la prévention des risques

Madame Marie-Pierre MEGANCK, Cellule des affaires européennes et internationales, Direction générale de la prévention des risques

Monsieur Vincent COURTRAY, Bureau des risques naturels terrestres, Service des risques naturels et hydrauliques

Monsieur Jacques FAYE, Bureau de l'information préventive, de la coordination et de la prospective, Service des risques naturels et hydrauliques

Madame Sylvie GRECIET, Bureau de l'information préventive, de la coordination et de la prospective, Service des risques naturels et hydrauliques

Madame Anissa KHELLAF, Bureau de l'information préventive, de la coordination et de la prospective, Service des risques naturels et hydrauliques

Monsieur Jean-Marc KAHAN, Service technique de l'énergie électrique, des grands barrages et de l'hydraulique, de la coordination et de la prospective, Service des risques naturels et hydrauliques

Absents excusés

Au titre des parlementaires

Madame Marie-Line REYNAUD, Députée de Charente

Madame Florence DELAUNAY, Députée des Landes

Monsieur Alain GEST, Député de la Somme

Monsieur Bernard SAUGEY, Sénateur de l'Isère

Monsieur François COMMEINHES, Sénateur-Maire de l'Hérault

Au titre élus locaux

Madame Marie-France BEAUFILS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps

Monsieur Guy GEOFFROY, Maire de Combs-la-Ville

Madame Cécile HELLE, Maire d'Avignon

Madame Hermeline MALHERBE, Sénatrice des Pyrénées orientales

Madame Gabrielle CARABIN, Maire du Moule (Guadeloupe)

Au titre des personnalités qualifiées

Madame Brigitte BARIOL-MATHAIS, Fédération nationale des agences d'urbanisme

Monsieur Christian GARNIER, France Nature Environnement

Au titre des Ministères

Ministère de la culture et de la communication

Madame Véronique SERNA, Direction générale des patrimoines

Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

Monsieur Guillaume MACHER, Cabinet ministériel

Ministère de l'intérieur

Laurent PREVOST, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Madame Véronique GASTÉ, Direction générale de l'enseignement scolaire

Ministère des affaires sociales et de la santé

Monsieur Pierre RICORDEAU, Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales

Ministère de la justice

Madame Mireille GUILHOT, Cellule Haut-Fonctionnaire de défense et sécurité

Ministère de l'économie et des finances

Madame Odile RENAUD-BASSO, Direction générale du trésor

Monsieur François VILLEREZ, Direction générale des entreprises

Ministère des outre-mer

Monsieur Alain ROUSSEAU, Direction générale des outre-mer

Ministère de la défense

Monsieur Philippe NAVELLOT, Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives

Ordre du jour

I.	Validation du compte-rendu de la séance du 28 janvier 2016	5
II.	La prévention du risque sismique	5
III.	Retour d'expérience sur les crues de juin 2016	10
IV.	Action à l'international et reconstitution du groupe de travail	12
V.	Bilan des Assises Nationales des Risques Naturels 2016 et suites à donner à cette manifestation	15
VI.	Point d'actualités	15
VII.	Points divers et conclusions	16

La séance est ouverte à 10 heures 15 sous la présidence de Monsieur Christian KERT.

Christian KERT, Président du COPRNM

Nous souhaitons la bienvenue à Laure Tourjansky, qui a remplacé Marc Jacquet, récemment parti à la retraite.

Laure TOURJANSKY

J'occupe le poste de Cheffe du service en charge des risques naturels et hydrauliques à la DGPR au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM) depuis deux mois maintenant. J'ai été précédemment en charge de la gestion des déchets au sein de la DGPR au moment du Grenelle de l'environnement. J'ai également occupé les fonctions de directrice adjointe au sein de la DRIEE Ile-de-France, ce qui m'a donné un aperçu des inondations et autres risques. Au cours des deux mois qui viennent de s'écouler, j'ai eu le temps de prendre la mesure des chantiers qui s'imposent à nous et j'ai pu constater à quel point l'importance du dialogue entre les parties en présence était primordiale.

I. Validation du compte-rendu de la séance du 28 janvier 2016

Le compte rendu de la séance du 28 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

II. La prévention du risque sismique

1. Présentation générale

Marc MORTUREUX

Nous sommes extrêmement mobilisés sur la problématique des inondations mais le sujet des séismes nous préoccupe également au premier chef.

La préparation de la mise en place de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) relève également de nos compétences, pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dorénavant confiées aux communautés de communes.

Nombre de mesures ont déjà été prises pour prévenir les inondations, au cours des années qui viennent de s'écouler, comme en atteste la mise en place des plans de prévention des risques des inondations (PPRI) et des territoires à risque important d'inondation (TRI).

Tous ces enjeux sont pour le moins complexes et il conviendra de faire peu à peu converger l'ensemble des outils à disposition, pour faire bouger les lignes des stratégies à l'œuvre.

Pour ce faire, nous disposons de nombreux leviers, dont le fonds Barnier, dédié à la prévention des risques majeurs, qui représente 190 millions d'euros par an et finance tous les programmes d'action prévus notamment dans le cadre des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). Nous devons répondre aux besoins de la collectivité nationale en nous efforçant de ne pas nous disperser.

2. Présentation par l'AFPS des premiers retours sur la mission post-sismique d'octobre 2016 en Italie

Vincent COURTRAY

Un séisme de magnitude 6 (et de 8 kms de profondeur) est survenu le 24 août 2016 à 3 heures 36 du matin, dans une région montagneuse au nord-est de Rome. Il a partiellement détruit les villages de Pescara del Tronto, Amatrice et Accumoli, faisant 299 morts.

Didier COMBESURE

Outre ce séisme d'Amatrice en août, l'Italie a connu deux autres séismes en octobre – à Visso le 26 et à Norcia le 30. Le village d'Amatrice comptait 2 650 habitants avant les événements du mois d'août.

L'AFPS a donc initié une mission post-sismique en octobre, dont la restitution est prévue pour février 2017. Nous avons passé au total six jours sur place, qui ont été très denses en termes d'échanges.

La mission dépêchée sur place était constituée de 12 personnes. Ces événements ont eu lieu dans une région rurale, avec des magnitudes oscillant entre 5,9 et 6,5. Cette région jouissait déjà d'une forte culture sismique, avec des séismes très destructeurs survenus en 1639 et 1703.

Ces trois événements ont causé d'importants dégâts, dont nous avons pu nous rendre compte par nous-mêmes, en visitant les villages dévastés. L'hôpital d'Amandola a notamment été touché ainsi que la structure d'un barrage présent sur l'une des zones impactées par ces événements.

Les séismes d'Accumoli, Visso et Norcia ont mis en exergue des retours d'expériences (REX) positifs. A Norcia, les dommages causés par le séisme du 16 octobre se sont limités à l'église principale, suite à la mise en œuvre de normes après des séismes plus anciens.

Ces crises italiennes ont été gérées par la protection civile, en charge de la gestion d'urgence en Italie. Les pompiers et les volontaires ont donc joué un rôle primordial dans la gestion des crises. Les pompiers portent secours aux populations mais participent également à la protection du patrimoine, en confortant notamment les structures des bâtiments fragilisées par les séismes.

Dans le cadre de la gestion des crises, il convient de réaliser des diagnostics d'urgence, sur la base des manuels AeDES, notamment.

En Italie, 6 000 inspecteurs ont été formés par la protection civile et l'association des ingénieurs. A noter que la responsabilité civile des inspecteurs peut être engagée dans certains cas précis, ce qui est totalement exclu en France.

Durant notre séjour en Italie, nous en avons également profité pour visiter le village de l'Aquila, touché par un séisme en 2009, afin de dresser le bilan de la qualité de la reconstruction mise en œuvre sur ce territoire.

Le coût des séismes majeurs survenus en Italie entre 1968 et 2016 a oscillé entre 8 et 50 milliards. Les estimations des durées de reconstruction s'inscrivent dans une fourchette oscillant entre 14 et 45 ans.

Les séismes d'Accumoli, Visso et Norcia présentent les caractéristiques suivantes :

- zone fortement sismique marquée par des événements antérieurs, en 1703 et 1636 ;
- région rurale assez faiblement peuplée avec un patrimoine riche (Les Marches) et un bâti principalement en maçonnerie ;
- dommages importants (intensité X) souvent liés à des effets de site (sol mou) pour le séisme du 24/08 ; mouvement très fort (0.5g) pour le 30/10 ; bonne tenue des barrages et des structures récentes ; dommages sur les structures ayant subi un confortement sismique assez variable ;
- rôle prépondérant de la protection civile dans la gestion de ces crises : importance du travail des pompiers et des réseaux professionnels.
- en matière de reconstruction, importance de l'application des règlements sismiques pour la résilience, notamment à Norcia.

Dans le cadre du retour d'expérience des séismes des Apennins, survenus en 2016, quelques pistes pour le futur ont été identifiées. Il est ainsi notamment apparu qu'un important travail restait à accomplir après la mission conduite sur le terrain et sa restitution, prévue en date du 15 février 2017. Il s'agira notamment d'agir dans les domaines suivants :

- données recueillies (sismologie, effet de site, mesures et observations des structures et des équipements...);
- collaboration franco-italienne (journées techniques, projets communs, etc.) ;
- analyse de la reconstruction, de la recomposition des territoires et des évolutions normatives en Italie (micro-zonage, règles de construction, contrôle technique...).

Il conviendra en outre de se préparer à la gestion d'un événement majeur en France, sur la base des enseignements de la mission conduite en Italie (où la mise en place d'un label sismique est envisagée). Pour ce faire, il s'agira de mettre l'accent sur :

- les procédures de la gestion de crise (communication, diagnostic d'urgence, confortement, etc.) ;
- le maintien et le développement des réseaux professionnels (associatifs, R&D, etc...) ;
- l'application des normes sismiques pour la résilience des territoires ;
- les leçons à tirer pour les phases de reconstruction.

Anne MANGENEY

Dans le cadre d'une réunion récente sur la gestion du risque à l'Institut de physique du globe de Paris, nous avons mis en exergue le problème de communication patent existant, dans notre pays, entre le monde académique et le monde politique dans la prise en charge des catastrophes naturelles.

Didier COMBESURE

La protection civile italienne est directement rattachée au Premier ministre italien. De nombreux organismes publics travaillent par ailleurs sur tous ces sujets, même en dehors des risques sismiques et des centres d'excellence sont clairement identifiés, sur place, ce qui n'est pas le cas chez nous. A n'en pas douter, la protection civile joue un rôle de coordination excessivement important en Italie.

Anne MANGENEY

Ne serait-il pas pertinent de créer un groupe de travail en charge d'étudier les mesures mises en place dans un cas très particulier, afin de tirer des conclusions plus générales, ensuite, sur la prévention des risques sismiques ?

Didier COMBESURE

De toute évidence, il faut que tous les acteurs en présence travaillent de conserve, afin de garantir une meilleure prévention des risques sismiques.

Rémy BUTLER

Il existe deux philosophies de prévention du risque : en France, les architectes découpent les bâtiments afin que ceux-ci ne s'entrechoquent pas ; au Japon et dans le monde anglo-saxon (et, par suite, dans les anciennes colonies anglaises), les concepteurs de constructions parasismiques misent davantage sur la souplesse de la structure. Ces deux modèles sont tout à fait antinomiques.

Didier COMBESURE

La séparation des bâtiments pour éviter que ceux-ci ne s'entrechoquent s'applique uniquement pour les bâtiments neufs, dans la mesure où il n'est pas possible de mettre en œuvre ces principes sur des bâtiments existants.

Rémy BUTLER

Quelle harmonisation est envisagée au niveau de l'Eurocode ?

Didier COMBESURE

Les habitudes de construction et les types de maçonnerie varient sensiblement d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre.

Edouard KAMINSKI

Le séisme de l'Aquila a-t-il donné lieu à des mesures d'urgence dans la région, prenant notamment la forme d'un confortement du bâti et d'actions de sensibilisation auprès des populations ?

Didier COMBESURE

Il y a eu une polémique sur les magnitudes, suite au séisme de l'Aquila. D'aucuns ont en effet prétendu que la magnitude était passée de 6,1 à 5,9, pour ne pas indemniser les victimes, alors qu'il est normal que la magnitude varie, selon les modalités de mesures employées et les facteurs pris en considération. Depuis lors, l'INGV a édité un communiqué très technique, afin de lever tout malentendu sur cette question des magnitudes.

Nombre de bâtiments avaient été renforcés, suite au séisme de l'Aquila en 2009, et ont supporté le choc des nouveaux séismes de 2016. D'autres bâtiments ont malgré tout été endommagés, en dépit des travaux de consolidation qui avaient été mis en œuvre.

Des enquêtes ont par ailleurs été diligentées pour savoir si les fonds publics alloués à ces actions de reconstruction avaient été bien utilisés.

Yves LE QUELLEC

Nombreux sont les responsables locaux qui remettent en cause les normes sismiques, et ce alors même que celles-ci ne sont pas tombées du ciel mais sont bien là pour protéger les populations d'un risque existant. Ceci résulte notamment d'un défaut de transfert de la connaissance académique vers les sphères décisionnelles, déjà souligné par une autre intervenante avant moi.

Il conviendrait par conséquent de faire un travail de sensibilisation afin que les politiques en charge de protéger les populations ne prennent pas les personnes qui dictent les normes pour des empêcheurs de tourner en rond.

Didier COMBESURE

L'application des normes est effectivement fondamentale, pour garantir la sécurité des populations ; peut-être pourrions-nous néanmoins réfléchir à des normes moins coûteuses.

Vincent COURTRAY

Nous pourrions envisager d'appliquer des normes de construction spécifiques à des bâtiments particulièrement sensibles (tels que les hôpitaux, l'Arche de la Défense ou la Tour Eiffel). Il conviendrait par conséquent de créer un groupe de travail pour réfléchir à toutes les politiques qui pourraient être mises en œuvre pour prévenir le risque sismique. Il faudrait en outre faire un effort de pédagogie autour des normes.

3. Deuxième phase du plan séisme Antilles

Vincent COURTRAY

La deuxième phase du plan séisme Antilles a été lancée le 27 juillet 2016. Durant la première phase de ce plan, l'Etat a déjà versé une aide globale de 350 000 000 euros. Seront concernés par cette seconde phase, qui s'étendra de 2016 à 2020 :

- 120 établissements scolaires ;
- 15 casernes de pompiers ;
- 3 000 logements sociaux ;
- des bâtiments de l'Etat.

Des actions de formation, de sensibilisation et de préparation à la gestion de crise seront également diligentées dans le cadre de cette seconde phase, qui donnera lieu à des études d'amélioration de la connaissance scientifique.

III. Retour d'expérience sur les crues de juin 2016

Marc MORTUREUX

Les inondations de fin mai début juin ont concerné la région Centre et l'Ile-de-France. Ces inondations sont dues à de très fortes précipitations durant la semaine courant du 26 au 30 mai 2016. Les cours d'eau ayant provoqué ces inondations ne sont pas les affluents majeurs de la Seine. L'Yonne et la Marne n'ont en effet pas débordé à cette occasion, contrairement au Loing, dont le débordement est à l'origine des dégâts les plus importants.

D'un point de vue global, la qualité de réactions des différents acteurs en présence a été à la hauteur, compte tenu de l'ampleur et de la portée de ces événements.

Sur le Loing amont, les populations ont néanmoins été prises de court et le niveau d'alerte a gravi plusieurs étapes en un temps limité. Fort heureusement, l'exercice Sequana de crue majeure de la Seine avait été organisé trois mois avant ces inondations. La conduite de cet exercice s'est donc révélée très profitable et a permis de réagir rapidement.

Cette anticipation est néanmoins arrivée plutôt tard dans la saison, à un moment où les barrages réservoirs étaient plutôt pleins. Ces ouvrages n'ont donc pas permis d'écarter les crues, même s'ils n'ont malgré tout pas aggravé la situation.

Nous avons pu constater une bonne complémentarité entre les services spécialisés (SPC et Schapi) du réseau Vigicrues et les missions de référents départementaux inondation en DDT, en charge d'apporter un appui technique au préfet.

A terme, il conviendrait néanmoins de faire évoluer le site Vigicrues pour le rendre mieux adapté aux supports mobiles (tablette, smartphone), en vue de permettre aux usagers de paramétrer des avertissements spécialisés.

Il conviendrait en outre de relier ce dispositif national à des dispositifs locaux de vigilance sur des cours d'eau spécifiques, dans un contexte de meilleure collaboration entre les acteurs nationaux et les responsables des collectivités territoriales.

Grâce à Vigicrues, une anticipation de plus de 24 heures est possible pour le franchissement des seuils de Vigilance jaune et orange.

La communication constitue en outre un aspect majeur de la bonne gestion de crise.

De nombreux retours d'expériences sont en cours et des rapports sortiront prochainement à ce sujet. Il conviendra notamment de dresser le bilan de l'état des digues et de faire en sorte que les ressources humaines soient mobilisées en suffisance dans le cadre de la survenue de ce type d'événements.

Pour l'heure, il est notamment apparu, à l'occasion de la survenue de ces événements, que les réseaux EDF et télécoms présentaient encore une grande vulnérabilité. La question de la gestion des déchets est également entrée en ligne de compte dans la gestion post-crise.

Dans le cadre des futurs PAPI, il conviendra de poursuivre les aménagements de rivières, pour réduire la vulnérabilité du territoire.

Il faudra en outre recourir à un urbanisme plus soucieux des ruissellements (ouvrages de rétention), en soulignant la nécessité de maintenir ou de rétablir une perméabilité minimale des sols.

Il conviendra enfin de développer un urbanisme intégrant le risque inondation et réduisant la vulnérabilité des habitants, en évitant de reconstruire à l'identique. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le grand prix d'aménagement en zones inondables constructibles a été lancé.

Stéphanie BIDAULT

Au CEPRI, nous avons suivi plus particulièrement les inondations survenues sur la région Centre. Nous avons ainsi constaté que ces inondations, qui ont été le fait de petits cours d'eau, avaient concerné des réseaux hors TRI (ruissellements, remontées de nappes).

Ces événements nous ont rappelé, s'il en était encore besoin, que les inondations restaient bien le risque le plus important, à l'échelle nationale. Il conviendrait par conséquent de renforcer la prévention, en évitant de se focaliser sur les grandes cours d'eau uniquement.

Notre territoire est très vulnérable au risque inondation. Il faut en prendre conscience et arrêter de s'abriter derrière le « on n'a jamais vu ça », qui entrave toute action. Il faut changer de paradigme et contrer le fatalisme ambiant. Dans le contexte actuel, il serait illusoire de prétendre que tous les territoires sont préservés du risque inondation en France. Aussi conviendrait-il d'adopter un discours transparent et réaliste et de prendre les mesures qui s'imposent pour limiter les dégâts dans le cadre des futures inondations qui ne manqueront pas de survenir.

Il serait également urgent de forcer les acteurs en présence à reconstruire autrement après les sinistres. Les prévisions et anticipations sont primordiales, en matière de prévention du risque inondation. À cet égard, il conviendra de donner aux maires les bons outils pour participer à cet effort de prévention et à la gestion de crise, dans la mesure où ces derniers se retrouvent très souvent en première ligne dans la gestion de crise.

Roland NUSSBAUM

Les assureurs ont essayé de valoriser les critères de l'observatoire national des risques naturels. Nous avons ainsi édité un document à ce sujet, en tentant de croiser les informations qui y étaient collectées avec celles qui l'avaient été dans le livre Blanc de l'assurance.

Nous prévoyons un REX un an après ces inondations, afin de « reconstruire mieux » (en agissant notamment sur la qualité, le coût et les délais). Nous ferons enfin en sorte de tirer des enseignements sur les défauts de normes mis en exergue, à l'occasion de ces événements.

Laure TOURJANSKY

Dans le cadre du cahier des charges du PAPI III, que nous sommes en train de faire évoluer, nous nous efforçons de stabiliser les concepts et les territoires, tout en favorisant l'implication des acteurs locaux.

Nous voulons garder les mêmes TRI et conserver les mêmes cartographies. Nous devons nous focaliser davantage sur les remontées de nappe et le ruissellement. Un nouveau cahier des charges sera publié au début 2017 avec une mise en application à compter du 1^{er} janvier 2018. A noter que ce cahier des charges est actuellement en consultation, depuis le 7 novembre et ce jusqu'au 4 décembre prochain.

Marc MORTUREUX

Nous sommes en vigilance Orange dans le sud de la France depuis quelques jours et sommes passés en vigilance rouge sur la Corse. Le sujet des inondations reste donc toujours d'actualité.

IV. Action à l'international et reconstitution du groupe de travail

Marie-Pierre MEGANCK

Nous avons changé de braquet dès 2014 pour mettre en relation le monde de la prévention des risques, celui du changement climatique et celui du développement durable.

Un sommet humanitaire mondial s'est tenu à Istanbul en mai 2016. Celui-ci sera suivi du colloque Habitat III à Quito en octobre 2017 sur la résilience urbaine et l'aménagement et de la COP 22 à Marrakech en novembre 2017, sur la résilience climatique et l'adaptation.

En 2016, le cadre d'action de Sendai s'est précisé. Un groupe de travail intergouvernemental sur les indicateurs et la terminologie a ainsi vu le jour et a achevé ses travaux il y a peu.

Depuis lors, l'initiative CREWS a été mise en place, laquelle correspond à un système d'alerte précoce pour les risques liés au climat. Dans le cadre du G7, l'initiative Isuresilience a été mise en œuvre. Elle vise à étendre à 180 millions de personnes pauvres d'une assurance risques climatiques.

Le 7^{ème} forum européen RRC s'est par ailleurs réuni à Helsinki durant l'automne. Quatre thématiques ont été abordées dans ce cadre : la gouvernance, l'adaptation au changement climatique, les aspects économiques et financiers, les infrastructures critiques.

Il est prévu d'organiser un forum ouvert en 2017, qui pourrait se tenir à Istanbul.

La 7^{ème} plateforme globale se tiendra en outre à Cancun du 22 au 26 mai 2017.

Dans cette perspective, il conviendra de se doter d'une stratégie renouvelée de la France à l'international pour la RRC, au travers du Comité international du COPRNM.

Michel PRÉ

Lors du COPRNM précédent, nous avons évoqué la nécessité de réfléchir à une stratégie à l'international des actions des acteurs français, en matière de prévention des risques naturels. Nous avons alors constaté que certains opérateurs, tels que l'AFD, avaient déjà amorcé un processus interne en investissant des sommes colossales dans la prévention du risque inondation dans les PED.

Pour l'heure, nous avons du mal à quantifier nos contributions à l'objectif 6 du cadre de Sendai, consistant à améliorer nettement la coopération internationale avec les PED. Il conviendra donc de clarifier et affiner le positionnement français sur toutes ces questions.

La méthodologie retenue pourrait être la suivante :

- co-pilotage par la DGPR et le MAEDI/CLEN ;
- désignation de référents pour le collège d'acteurs ;
- réunion du CI ;
- secrétariat assuré par la DGPR, le MAEDI/CLEN et des volontaires.

En décembre 2016, il est prévu de transmettre les contacts des référents au secrétariat COPRNM.

Début janvier 2017, les documents déjà rédigés sur toutes ces thématiques seront diffusés à ces mêmes référents.

Marie-Pierre MEGANCK

Pour préparer la rencontre de Cancun, plusieurs questions se posent :

- quel niveau de représentation institutionnelle ?
- *quid* de l'implication des acteurs et coordination ?

- recensement et coordination des différents acteurs français ;
- thématiques à porter parmi celles définies par l'UNISDR ?
- CREWS et systèmes d'alerte précoce, quelles autres structures ?
- contacts à approfondir avec le Mexique, questions à privilégier ?
- interventions/participations dans des collectifs autres ?

Christian KERT, Président du COPRNM

Le partenariat entre l'AFPCN et la DGPR est-il appelé à perdurer ?

Laure TOURJANSKY

J'ai rencontré les responsables de l'AFPCN il y a quelques jours et la collaboration entre nos services devrait effectivement se poursuivre. Tout devra être mis en œuvre pour ne pas rater le rendez-vous de Cancun. Aussi suggérerai-je, pour ce faire, de nous appuyer sur le comité international du COPRNM.

Marie-Laure TEIL

La date de la réunion de Cancun n'a pas été très bien choisie car la France sera en plein renouvellement de son exécutif.

Marie-Pierre MEGANCK

C'est la vie. Le calendrier des conférences onusiennes ne peut pas tenir compte des échéances électorales de tous les pays membres. Les États-Unis se sont trouvés dans une situation similaire à Marrakech lors de la rencontre internationale organisée sur toutes ces thématiques, qui s'est tenue en octobre dernier.

Stéphanie BIDAULT

Il y a une vraie carte à jouer dans le renouvellement de la stratégie sur le *build back better*, notamment.

Roland NUSSBAUM

Un groupe de travail existe sur ce thème

Anne MANGENEY

Quid du rôle du milieu académique dans le futur comité international ? Les scientifiques étaient-ils représentés dans l'ancien comité du même type ?

Marie-Pierre MEGANCK

La participation d'un collège d'experts scientifiques sera évidemment requise. J'ajoute que la communauté scientifique du risque dispose elle-même de ces propres réseaux.

V. Bilan des Assises Nationales des Risques Naturels 2016 et suites à donner à cette manifestation**Thierry HUBERT**

La troisième édition des Assises nationales des risques naturels s'est déroulée à Marseille au Palais du Pharo les 22 et 23 mars 2016. Près de 1000 participants étaient présents au cours de ces deux journées.

Les points clés de ces assises ont été abordés dans le cadre des travaux de six ateliers qui ont été particulièrement fructueux. L'enquête de satisfaction a montré tout l'intérêt des participants pour les débats en ateliers.

Roland NUSSBAUM

L'AFPCN a participé activement à ces assises 2016, et de plusieurs manières :

- en co-organisant avec l'IFFO-RME l'atelier 1 « Face aux risques : vers un citoyen acteur » ;
- en co-organisant avec la DGPR deux sessions spéciales en plénière « Nous sommes tous des acteurs de la prévention » ;
- par sa contribution au stand de l'Observatoire national des risques naturels.

La localisation des assises à Marseille semble avoir satisfait un grand nombre de participants.

VI. Point d'actualités**1. Etat d'avancement de la mise en œuvre de la directive inondation**

Ce point est considéré comme déjà traité dans le cadre des précédentes discussions.

2. Point sur la mise en œuvre de la GeMAPI

Il en va de même de ce point.

3. Principales évolutions du cahier des charges PAPI III

Et de celui-ci.

4. Plan d'actions sur la campagne cévenole

Sylvie GRECIET

Le MEEM et le Ministère de l'Intérieur ont établi un plan d'actions sur la campagne cévenole. Les 8 comportements vertueux à adopter en cas de pluies méditerranéennes intenses ont ainsi été représentées par des pictogrammes sur des affiches.

La Ministre a en effet souhaité lancer une vraie campagne médias sur l'incident cévenol, via la diffusion de spots radios, ainsi que la communication de messages de prévention sur les réseaux sociaux, d'une part, via des insertions presse, d'autre part.

Nous avons eu de très bons retours sur cette campagne médias, qui a notamment très bien fonctionné sur Facebook. Un budget conséquent a été alloué à l'organisation de cette opération.

VII. Points divers et conclusions

Campagne AIGUAT

Sylvette PIERRON

L'action AIGUAT est portée par l'IFFO-RME, en lien avec les rectorats. C'est une campagne de sensibilisation de 700 collègues de l'arc méditerranéen, qui vise prioritairement les collégiens, mais s'adresse de manière générale à tous les membres de la communauté éducative. Cette campagne vise à prévenir des risques liés aux épisodes pluvio-orageux récurrents dans l'arc méditerranéen.

Les rectorats ont fait montre d'une mobilisation importante dans la participation à cette campagne, à l'instar des SIDPC (à l'exception de celui des Bouches du Rhône)

Nous avons adossé AIGUAT aux actions menées sur les TRI. Nous avons en outre pris appui sur les Sénateurs-Maires du Gard.

Christian KERT, Président du COPRNM

Nous vous proposons de tenir une séance intermédiaire sur toutes ces thématiques, avant la prochaine réunion plénière du COPRNM.

La séance est close à 12 heures 30.